



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2022 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique concernant la Déclaration d'Intérêt Général relative à la mise en œuvre des Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Ardèche.

Cette enquête publique se déroulera **du jeudi 20 octobre 2022 à 9 h au vendredi 18 novembre 2022 à 16 h 30 sur les communes du Bassin Versant de l'Ardèche**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (2, place Simone Veil – 07000 Privas), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (Service Urbanisme et Territoires – Bureau des Procédures).

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet : Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche - M. Hervé DEMANGE - 4 allée du Château 07200 VOGUE

Madame Mireille JOURGET a été désignée par le tribunal administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêtrice.

Les observations et propositions du public pourront être, pendant toute la durée de l'enquête :

- transmises par courrier à la commissaire enquêtrice, domiciliée pour la circonstance à l'EPTB Ardèche – 4 allée du Château – 07200 VOGUE, siège de l'enquête publique ;
- adressées par courriel à la commissaire enquêtrice : enquetepublique.ddt07-mj@i-carre.net ;
- consignées sur les registres d'enquête qui seront tenus à disposition en mairies.

Pour recevoir les observations et propositions des personnes intéressées, la commissaire enquêtrice sera présente en mairies aux jours et heures suivants :

Vallon Pont d'Arc	jeudi 20 octobre 2022	9 h à 12 h
Les Vans	mercredi 26 octobre 2022	9 h 30 à 12 h 30
Largentière	lundi 7 novembre 2022	9 h à 12 h
Thueyts	lundi 14 novembre 2022	9 h à 12 h
Aubenas	vendredi 18 novembre 2022	13 h 30 à 16 h 30

Les Préfets de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère sont compétents pour statuer sur le caractère d'intérêt général de l'opération.

L'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique, le présent avis et le dossier d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Ardèche (www.ardeche.gouv.fr).

A la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de Aubenas, Largentière, Les Vans, Thueyts et Vallon-Pont-d'Arc ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche et sur le site Internet des services de l'État en Ardèche (www.ardeche.gouv.fr).